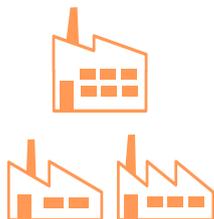




Plan de structuration des filières protéines végétales Volet aval - Projets individuels

POUR QUI ?



Tout opérateur économique



Filière protéines végétales



National

POUR QUOI ?



3 priorités stratégiques

- ⇒ Réduction de la dépendance aux importations de matières riches en protéines
- ⇒ Amélioration de l'autonomie alimentaire des élevages français
- ⇒ Augmentation de la production et de la consommation de protéines végétales en alimentation humaine

Investissements matériels aval

- ⇒ Logistique post-récolte
- ⇒ Transformation pour l'alimentation humaine et animale

COMMENT ?

€ Dépenses
100k€
minimum

⌚ Durée
6 ↔ 30
mois

Taux de subvention maximum*

Produits figurant sur l'annexe I de l'UE

40%

Produits ne figurant pas sur annexe I

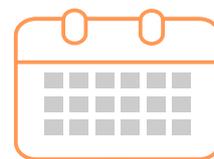


petite
entreprise
20%



moyenne
entreprise
10%

Date limite



31/12/2022

* dans la limite de 2M€ de subvention